2
Joseph Payette
&
Célina Lanctot

Le trois Janvier mil huit cent soixante sept, après avoir obtenu la dispense des trois bans de mariage de Messire Alexis Frédéric Truteau, Vicaire général du Diocèse de Montréal, le prêtre soussigné, autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement par parole de présent de Joseph Payette, ouvrier en fer, fils mineur de Joseph Payette, et d'Odile Beaupré, de cette paroisse, d'une part; & de Célina Lanctot, domiciliée en cette paroisse, fille majeure de François Lanctot, journalier, & d'Emilie O'Neil, de Malone, diocèse d'Albany, d'autre part, les ci mariés suivant les lois & coutumes observées en la Sainte Eglise, en présence de Pierre St Aubin & de George Groves, soussignés avec l'épouse. L'époux, dont le père a consenti à ce mariage, a déclaré ne savoir signer.

Célina Lanctot Geo Groves
Pierre St Aubin A. Leibard P.J.J.

3
Delphis Picotte
&
Adeline Pigeon
x de St Jacques de Montcalm
N.G.

Le sept Janvier mil huit cent soixante sept, après la publication des trois bans de mariage, sans empêchement ni opposition, le prêtre soussigné à cet effet, ayant pris le mutuel consentement, par parole de présent, de Delphis Picotte, cordonnier, domicilié en cette paroisse, fils majeur d'Augustin Picotte, et de Judith Brien dit Desrochers, de la paroisse d'une part; et d'Adeline Pigeon, fille majeure de Jean Baptiste Pigeon, charpentier et de Catherine Leduc, de cette paroisse, d'autre part; les ci mariés suivant les lois & coutumes observées en la Sainte Eglise, en présence de George Groves, de Joseph Casson, beau-père de l'époux, soussignés avec l'épouse, & du dit Jean Baptiste Pigeon, père de la dite épouse, lequel, ainsi que le dit époux, a déclaré ne savoir signer.

Geo Groves (un renvoi bon)
Adeline Pigeon
Joseph Cussons A. Leibard P.J.J.

4
Narcisse Allard
&
Philomise Rousseau

Le sept janvier mil huit cent soixante sept, après la publication de deux bans de mariage, sans empêchement ni opposition, la dispense d'un ban ayant été obtenue de Messire Pierre Billaudèle, grand Vicaire de Monseigneur Ignace Bourget, Evêque de Montréal, je prêtre soussigné, autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement, par parole de présent de Narcisse Allard, fabricant de balais fils majeur de feu Joseph Allard et de Marguerite Hamelin, de cette paroisse, d'une part; et de Philomise Rousseau, fille majeure de Charles Rousseau, menuisier, & de Philomise Pépin, aussi de cette paroisse, d'autre part, les ci mariés suivant les lois & coutumes observées en la Sainte Eglise, en présence de George Groves, de Joseph Cartier, cousin de l'épouse, par alliance, & du dit Charles Rousseau, père de l'époux qui ont signé avec les époux.

Geo Groves
Philomise Rousseau Narcisse Allard
Charles Rousseau Joseph Cartier
A. Leibard P.J.J.

5
Guillaume Cadieux
&
Marie Laurin

Le sept Janvier mil huit cent soixante sept, après la publication des trois bans de mariage, sans empêchement ni opposition, je prêtre soussigné, autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement, par parole de présent, de Guillaume Cadieux, menuisier, domicilié en cette paroisse, fils majeur de Philip Cadieux, et de feue Hortense Chaney, de la paroisse de Ste Thérèse, d'une part; et de Marie Laurin, domiciliée aussi en cette paroisse, fille majeure de Télesphore Laurin, cultivateur & de Marie Charbot, de la paroisse de St Laurent, d'autre part, les ci mariés suivant les lois & coutumes observées en la Sainte Eglise, en présence de Geo Groves soussigné avec l'épouse, de Théophile Cadieux, frère de l'époux et de Jean Baptiste Laurin, frère de l'épouse, qui, ainsi que l'époux & l'épouse, ont su signer.

Marie Laurin Geo Groves A. Leibard P.J.J.

6
Joseph Charron
&
Caroline Ménard

Le sept janvier mil huit cent soixante sept après la publication des trois bans de mariage, sans empêchement ni oppositions, le prêtre soussigné, autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement, par parole de présent, de Joseph Charron, journalier, fils mineur de Joseph Charron, et de feue Julie Carrier de cette paroisse, d'une part; et de Caroline Ménard, fille mineure de Noël Ménard, journalier, & d'Elizabeth Dansereau, aussi de cette paroisse, d'autre part; les ci mariés suivant les lois & coutumes observées en la Sainte Eglise, en présence de George Groves, soussigné, d'Antoine Charron, oncle de l'époux, et du dit Noël Ménard, père de l'épouse consentant à ce mariage avec celui de l'époux, lequel, ainsi que les époux, ont déclaré ne savoir signer.

Geo Groves A. Leibard P.J.J.